



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE
Conseil d'administration du centre communal d'action
sociale du 22 FEVRIER 2024

Extrait du
registre des délibérations du Conseil d'Administration d'Action Sociale
Session ordinaire du 22 février 2024

L'an 2024 le vingt-deux février à 14:00 , les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tende se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée le 14 février 2024, par le Président.

Étaient Présents :

Marilene DALMASSO - Jean-Charles QUERCIA - Lucie MOULIN - ROSELYNE PLANELLES – Nadège LACLAU – Patricia ALUNNO

Absents excusés :

Jean-Pierre VASSALLO – Myriam PASTORELLI – Gilles MANCON- Marie-Rose GUIDO

Madame Lucie MOULIN a été désignée secrétaire de séance

Délibération n° 2024_5

Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé et étudié les propositions présentées par Monsieur Le Vice-Président, approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2024 :

Section d'investissement :

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 36 410,62 €

Recettes : 36 410,62 €

*Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.*

Date de l'affichage, par extrait, sur le site internet de la Mairie :
Transmis en préfecture le :